

<http://pierre-alainmillet.fr/les-demandes-de-la-ville>



Conseil de métropole du 23 Janvier 2023

La voie (Grand) Lyonnaise Nr 2 à Vénissieux

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : lundi 23 janvier 2023

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Monsieur le président, chers collègues

tout d'abord, il faut noter que ce dossier confirme une réalité que nous avons souvent évoqué, la profondeur de la crise de citoyenneté et la difficulté de nos efforts de concertation. La participation à la concertation sur ce dossier est anecdotique par rapport à son importance, pour les cyclistes, pour les automobilistes, pour les riverains.

C'est un vrai défi, madame la vice-présidente en charge de la Politique de concertation et de la participation citoyenne. Nous n'avons pas sur ces dossiers les outils, les moyens, les pratiques qui permettraient de construire un début d'appropriation citoyenne des enjeux et donc il est probable que nous ratons des idées utiles pour la conception de ces "voies" que nous appellerons encore grand-lyonnaises. Ce n'est pas qu'un détail, Sans doute qu'à Vénissieux, une part des habitants se sent moins concerné par un projet lyonnais que par un projet métropolitain.

Mais si ce bilan de la concertation montre ses limites, il n'en reste pas moins que des avis ont été donnés, et d'ailleurs, ce bilan de la cite pas explicitement, la ville de Vénissieux s'est exprimé à plusieurs reprises et par écrit.

Lors de l'écriture du pacte de cohérence métropolitain, nous avons adopté un amendement du groupe communiste qui donne la possibilité à une commune de transmettre un avis sur une délibération qui doit alors être annexé à la délibération. Dans cet esprit, il nous semble que ce bilan de la concertation devrait évoquer directement les avis des communes concernées. Vénissieux donc, mais je sais que des questions ont été posées en commission par des élus de Lyon et de Villeurbanne, dont il me paraîtrait utile de partager les avis, par exemple sur les suppressions de stationnement boulevard Stalingrad, des stationnements bien connus des grands-parents de la première couronne qui emmènent leurs enfants au parc de la tête d'or.

Si le projet a pour but premier de donner aux cyclistes la possibilité de déplacements d'agglomération dans de bonnes conditions de sécurité et de lisibilité, il n'en reste pas moins que pour nous, l'objectif n'est pas de contraindre au maximum les automobilistes qui, quand ils respectent comme les cyclistes le code de la route, ne sont pas moins légitime à exprimer leurs besoins. Au passage, permettez-moi de souligner que le projet pourrait encore être amélioré pour les cyclistes dans le franchissement des bretelles du périphérique à Parilly pour réduire autant que possible les chicanes toujours désagréables à vélo.

C'est bien l'équilibre entre stationnement et pistes cyclables qu'il faut trouver, en réduisant évidemment la place excessive de la voiture, et en créant une place suffisante pour les cyclistes, mais sans opposer leurs légitimités.

C'est le sens de la proposition de la ville de Vénissieux pour l'avenue Viviani, ce qui suppose effectivement un budget plus important, mais ce qui assure un meilleur équilibre comme une meilleure réponse qualitativement pour les cyclistes comme pour les automobilistes. Cerise sur le gâteau, elle conduit à revoir l'éclairage public de cette avenue, ce qui permettrait de les passer en LED et de supprimer ces éclairages centraux à l'ancienne, typiques d'une voirie de zone industrielle aboutissant à une bretelle de périphérique. La transformation urbaine du sud de l'avenue Viviani devrait conduire à légitimer une transformation complète de cette avenue, la voie grand-lyonnaise en est l'occasion.